

Annexe 3 : ATTESTATION DE STAGE

Conformément à l'article D. 124-9 du code de l'éducation, une attestation de stage est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève.

Ce document doit être complété et signé le dernier jour du stage par un responsable autorisé de l'entreprise d'accueil.

Cette attestation est remise au lycéen stagiaire et à l'établissement scolaire. Elle permettra d'établir le montant de l'allocation de stage de lycée professionnel.

L'entreprise (ou l'organisme d'accueil)

Nom :

Adresse :

Numéro d'immatriculation de l'entreprise :

Représenté(e) par (Nom, prénom) :

Fonction :

atteste que l'élève

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

scolarisé dans l'établissement

Nom : **lycée des Métiers Eugène Montel**

Adresse : **4 boulevard Marcel Dassault, 31770 Colomiers**

Représenté par **Madame Gisèle ESTIVAL**, en qualité de chef d'établissement

a effectué une période de formation en milieu professionnel dans notre entreprise ou organisme d'accueil

du au

Nombre de jours de présence effective (jours d'absence décomptés) :

Fait à , le

Signature et cachet de l'entreprise ou organisme d'accueil

Vu par l'enseignant- référent (nom, prénom) :

Le

Signature de l'enseignant-référent